

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal **Du 12 décembre 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - Melle Angèle WEINACKER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - M. Fernand BIEGEL - Mme Anne Lise PICQ - M. André CLAMME - Mme Delphine SENSER - M. Pascal PENNERAD

Étaient excusés : Mme Denise WEBER – Mme Barbara SZABLEWSKI – M. Frédéric HECTOR

Procurations : Mme Denise WEBER donne procuration à Melle Angèle WEINACKER
Mme Barbara SZABLEWSKI donne procuration à Mme Delphine SENSER

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/10/2022
2. Projet de restauration du bon état écologique de la Nied Allemande et du bassin versant du Langenbach
3. Participation financière à l'achat d'un Cinémomètre
4. Autorisation de dépenses d'investissement budget 2023
5. Rapport d'activité Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
6. Rapport d'activité Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst
7. Eclairage public
8. Participation aux frais du périscolaire et ALSH
9. Informations travaux en cours
10. Divers

Points supplémentaires :

- Etude Géotechnique cour de l'école
- Procès-Verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de la zone Artisanale.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/10/2022

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 28/10/2022

2. Projet de restauration du bon état écologique de la Nied Allemande et du bassin versant du Langenbach

L'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied mène depuis 2021, une étude visant à la définition d'un programme de travaux afin de reconquérir le bon état écologique de la Nied allemande et de son affluent le Langenbach. L'étude a été confiée au bureau d'étude FLUVIAL'IS, et suivie par le COPIL, composé des partenaires institutionnels de l'ÉPAGE et des représentants des communes.

Pour rappel, l'état des lieux a permis de mettre en évidence que la Nied allemande et le Langenbach évoluent dans un fond de vallée argileux remarquablement bien préservé compte tenu du passé militaire qu'a connu la région. Ainsi, le lit majeur est pour la totalité conservé en prairie avec une ripisylve quasi-continue et en bon état dans l'ensemble. Cette qualité paysagère et environnementale a été reconnue dans un classement ZNIEFF de type 1 « Vallée de la Nied allemande en amont de Folschviller ». Néanmoins, le constat pour le lit mineur est beaucoup plus préoccupant. Ainsi, les lits mineurs de ces cours d'eau sont impactés par de lourds travaux de rectification, des recalibrages et des seuils (au nombre de 31 et avec une hauteur de chute variant de 60 à 150cm) effectués entre les deux guerres.

L'impact de ces ouvrages-seuils sur l'état actuel de la Nied allemande et du Langenbach sont :

- * la banalisation des habitats aquatiques, entraînant la chute de ses capacités d'autoépuration
- * l'absence de fonctionnement hydromorphologique de la rivière indispensable au bon fonctionnement des cours d'eau
- * l'eutrophisation des eaux par accumulation de matières et de nutriments au sein de la succession de seuils
- * une évaporation des eaux préjudiciable aux débits d'étiage dans un contexte avéré de déficit hydrique pour le bassin de la Nied allemande
- * la rupture des continuités écologiques défavorable au maintien d'une population piscicole et à sa diversité génétique

En parallèle, les affluents du Langenbach qui formaient à l'époque un chevelu fin très sinueux, ont également subi des travaux de rectification et de curage dans un contexte agricole augmentant considérablement leur capacité hydraulique mais impactant de manière significative leur qualité physique. Ces travaux ont un impact défavorable sur l'écrêtement des crues et sur les capacités de résilience aux phénomènes d'assec de plus en plus récurrents ces dernières années.

Fort de ce constat, partagé par les membres du COPIL, et renforcé par l'absence de capacité de restauration naturelle des masses d'eau (liée à la nature géologique et aux faibles pentes) l'ÉPAGE souhaite mettre en œuvre un programme ambitieux de restauration du bon état écologique sur les 38km de cours d'eau.

Le bureau d'étude FLUVIAL'IS a présenté le 4 octobre 2022, au COPIL, le programme de mesures visant à l'atteinte des objectifs de bon état écologique. Il se compose des opérations suivantes :

- Réalisation d'échancrures au sein des ouvrages seuils, ou contournement par la réouverture de l'ancien lit

- La suppression partielle des merlons de curages (21 000m³), permettant la recharge du lit mineur et le resserrement du lit afin de ne pas impacter le régime actuel des crues
- Le renforcement et la création d'annexes hydrauliques visant à l'écrêtement des crues et à la diversification du lit majeur de la Nied allemande et du Langenbach
- Des opérations de diversifications des affluents non impactés par les ouvrages-seuils, par déblai remblai de berges et leurs végétalisations (arborées et arbustives)

Il est à noter qu'il n'est demandé aucune participation financière de la part des collectivités territoriales, ni de la part des riverains. Le financement est totalement porté par l'ÉPAGE et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Afin de conforter le projet de restauration mené par l'ÉPAGE, et permette sa poursuite (arrêté préfectoral autorisant les travaux et leur mise en œuvre), il est demandé aux municipalités de se prononcer sur le projet :

- Dans sa globalité, notamment vis-à-vis du caractère d'intérêt général (bon état des masses d'eau, écrêtement des crues, atténuation des effets du changement climatique, renforcement du patrimoine environnemental...)

Le Conseil Municipal émet un avis **favorable** au projet de restauration du bon état écologique de la Nied allemande et du bassin versant du Langenbach

- Concernant l'implantation d'aménagement favorable au bon état écologique des masses sur le parcellaire en bien propre. (Voir documents annexes)

Le Conseil Municipal émet un avis **favorable** à l'ensemble des aménagements projetés au sein du parcellaire communal longeant la Nied allemande ou le Langenbach, et **autorise** le maire à signer la convention d'autorisation pour la réalisation des travaux entre l'ÉPAGE et la Municipalité

Le Conseil Municipal émet un avis **favorable** à ce que le parcellaire en bande le long de la Nied allemande ou du Langenbach, soit laissé libre de location agricole, afin de favoriser le développement naturel d'une ripisylve large et diversifiée.

3. Participation financière à l'achat d'un Cinémomètre

Le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer à une commande groupée avec les communes de Valmont, Folschviller, Macheren et Lachambre pour l'achat d'un cinémomètre laser mercuria truspeed.

Après le financement à parts égales par les 5 communes d'un montant de 4 820,40 € TTC (soit 964,08 € par commune). Les communes mettront cet appareil à disposition de la gendarmerie de Folschviller destiné à mesurer la vitesse des véhicules sur leurs secteurs.

L'étalonnage annuel sera pris en compte par les communes à tour de rôle pour un montant de 665,00 €. Pour la Commune d'Altviller les dates retenues dans l'immédiat sont 2026 et 2031.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A participer à cet achat et à l'étalonnage annuel
- A signer la convention de mise à disposition du cinémomètre entre les 5 communes et la brigade de gendarmerie de Folschviller (voir convention en annexe)

Pour : 5

Contre : 4

Abstention : 5

4. Autorisation de dépenses d'investissement budget 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022, à savoir :

- Montant budgétisé au chapitre 20 : 20 000 €
- Montant autorisable (25%) : 5 000 €
- Montant budgétisé au chapitre 21 : 410 680 €
- Montant autorisable (25%) : 102 670 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

5. Rapport d'activité Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie a adressé son rapport d'activités 2021.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »

Il est rappelé par le Maire que, lors de cette présentation le Président de l'EPCI peut être entendu par le Conseil Municipal soit à sa demande soit à la demande du Président. Il s'agit d'une possibilité offerte par la loi et non une obligation.

Le Conseil Municipal, a pris connaissance et prend acte du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie (CASAS)

6. Rapport d'activité Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst

Le décret n° 95-635 du 06 mai 1995 fait obligation aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale de présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel concernant l'exercice 2021 qui comprend les indicateurs techniques et financiers du SIE de Barst.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

7. Eclairage public

- Depuis le jeudi 08/12 panne importante Impasse des Primevères. Recherche de la panne (information sur panneupocket), Le câble d'alimentation étant en court-circuit, une solution provisoire a été mis en place.
- Réflexion en cours pour améliorer la diminution de la consommation de l'éclairage public sur les rues Principale, de la Nied et une partie de la rue de l'Eglise
- Idem pour les bâtiments communaux, remplacement des néons par du LED
- Information réseau gaz (25 branchements gaz sur 100)

8. Participation aux frais du périscolaire et ALSH

- Périscolaire de Lachambre :

16 270,42 € (2021/2022)

17 489,34 € (2020/2021)

- ALSH Valmont :

488,00 € (2022)

648,00 € (2021)

9. Informations travaux en cours

- Fossé le long de la forêt/Esat : travaux pris en charge financièrement par la CASAS pour la compétence eaux pluviales
- Modification de l'emplacement du transfo pour l'ESAT
- Les travaux de finition concernant l'extension du cimetière sont reportés au printemps 2023 (demande de report en cours pour le solde de la subvention auprès du Département de la Moselle).

10. Divers

- Versement de la FDPTP : 7 831,86 €
- Repas des anciens : repas au foyer, sans la participation de la Commune de Lachambre, uniquement pour les habitants de la Commune ALTVILLER
- Information délibération REOM du Conseil Communautaire du 13/12 de la CASAS
- Visite du député Alexandre Loubet, à voir pour la date

Point supplémentaire N° 1 - Etude Géotechnique

La présente proposition concerne l'étude géotechnique préalable à la structure de la cour de l'école. Cette prestation sera réalisée à la demande du Cabinet d'étude ACERE dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La mission géotechnique de conception G2 comprend :

Une phase G2 AVP définissant les principes généraux de construction et d'adaptabilité du projet au terrain reconnu au stade de l'avant-projet avec investigations géotechniques

Le projet comprend la reprise complète de la structure de la cour d'école et mettre en œuvre une structure réservoir sur des matériaux perméables.

Programme d'investigations géotechniques :

- 2 sondages de reconnaissance géologique descendus à 2 m de profondeur
- En parallèle, 2 profils au pénétromètre dynamique
- 1 identification GTR avec teneur en eau naturelle
- 2 essais de perméabilité de type Nasberg/Porchet en forage ouvert

Le devis comprend :

- Préparation du chantier
- Sondages géologiques à la tarière
- Essais au pénétromètre dynamique
- Essais de laboratoire de mécaniques des sols
- Ingénierie

Et s'élève à 3 160,00 € HT soit 3 792,00 € TTC

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis.

Point supplémentaire N° 2 – Procès-Verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de la zone Artisanale

Pour faire suite à la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2018 (voir annexe), il appartient à Monsieur le Maire de pouvoir signer le procès-verbal de mise à disposition de biens concernant le transfert des zones d'Activités Economiques au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie dans le cas de la Zone Artisanale de la commune d'Altviller

conformément aux dispositions de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Altviller met à disposition de la CASAS, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exécution de la gestion de la Zone d'Activité Economique désignée comme suit :

Parcelle voirie :

Section 05 parcelle n°284 : 20 a 59 ca

Parcelle zone artisanale :

Section 06 parcelle n°224 : 1 a 37 ca

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le procès-verbal

ALTVILLER, le 13 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



N°	Objet de la délibération
1	Projet de restauration du bon état écologique de la Nied Allemande et du bassin versant du Langenbach
2	Participation financière à l'achat d'un Cinémomètre
3	Autorisation de dépenses d'investissement budget 2023
4	Rapport d'activité Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
5	Rapport d'activité Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst
6	Etude Géotechnique
7	P.V de mise à disposition des biens concernant le transfert de la zone Artisanale.

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI Donne procuration à Mme Delphine SENSER	Mme Denise WEBER Donne procuration à Melle Angèle WEINACKER	Melle Angèle WEINACKER